

DEPARTEMENT DE L'YONNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Le vingt-quatre janvier deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Etaients présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. BURGRAF Roland, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil</i> : Mme TRONEL Catherine, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MACKAIE Michel, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. PICARD Bruno, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. BOLLENOT Jean-Louis, <i>Collan</i> : M. GOBOIS Francis, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. GALAUD Jean-Claude, M. MOULINIER Laurent, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : M. COQUILLE Eric, <i>Pimelles</i> : M. ZANCONATO Eric, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. MLYNARCZYK André, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. GILBERT Jacques, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : M. BAYOL Jacques, <i>Tanlay</i> : Mme PICOCHÉ Elisabeth, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. ROBERT Christian, M. SERIN Mickail, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Tronchoy</i> : M. TRIBUT Jacques, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 53 - Absent(s) : 7 - Pouvoir(s) : 15 - Votants : 68	Excusés : <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Ravières</i> : M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno <i>Tonnerre</i> : M. CLEMENT Bernard, Mme GOUMAZ Delphine, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline.
Délibération n° 09-2017	Excusés ayant donné pouvoir : <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane, <i>Tanlay</i> : M. BOUILHAC Jean-Pierre, M. BOURNIER Edmond, <i>Tonnerre</i> : Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, Mme DUFIT Sophie, Mme LAPERT Justine, M. LENOIR Pascal, M. ORTEGA Olivier, M. RENOARD Claude, <i>Villon</i> : M. BAUDOIN Didier, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice. Secrétaire de séance : M. GAUTHERON Rémi Date de convocation : 17 janvier 2017

Objet :**FINANCES**

Ouverture de crédits

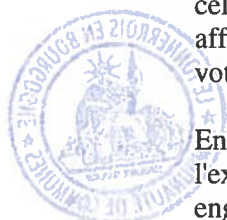
*Crédits d'investissement
2017 avant le vote du budget
2017**Budget principal et budget
SPED*

Madame la présidente explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la Communauté de Communes peut, par délibération de son Conseil Communautaire, décider d'engager, liquider et mandater, donc payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits d'investissements inscrits au budget de l'année précédente.

Madame la présidente rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170124-09-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 01/02/2017

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Madame la présidente propose l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2017 des dépenses d'investissement suivantes et informe le conseil communautaire que les membres du bureau n'émettent pas d'objection sur les montants détaillés en séance.

Budget général :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : **8 500 €**
Compte 205 « logiciels »

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : **61 000 €**
Compte 2188 « autres immobilisations – F Scolaire » : 30 000 €
Compte 2183 « matériel informatique » : 1 500 €
Compte 2145 « Pylône Lézennes » : 30 000 €

Budget « Service Public d'Elimination des Déchets » :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : **1 000 €**
Compte 205 « logiciels »

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : **42 100 €**
Compte 2183 « matériel informatique » : 2 100 €
Compte 2148 « Constructions sur sol d'autrui » : 20 000 €
Compte 2138 « Autres constructions » : 20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	68	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE l'ouverture de crédits au chapitre avant le vote du budget 2017 pour des dépenses d'investissement exposées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170124-09-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 01/02/2017